

LE PRÊT SUBVENTIONNÉ

Un dispositif innovant
pour accompagner les
projets de vie de vos
salariés



Le Prêt subventionné*

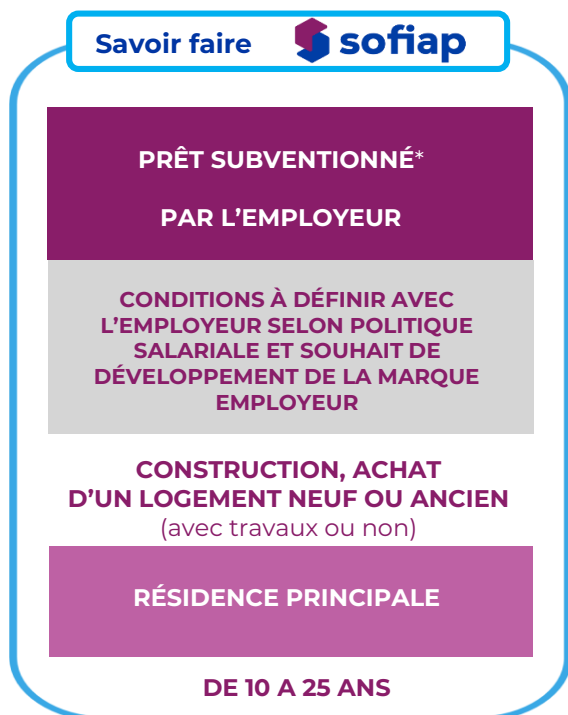
Une solution d'actualité pour répondre à vos enjeux RH et RSE

L'engagement et la fidélisation sont des enjeux majeurs pour les employeurs. Nous aidons les entreprises à développer leur politique sociale et leur marque employeur en démocratisant l'accès à la propriété des collaborateurs.

Qu'est-ce qu'un prêt subventionné* ?

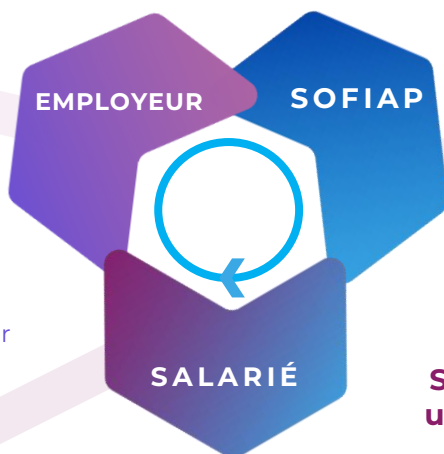
Le **prêt subventionné* SOFIAP** est prêt immobilier dont le **taux d'intérêt est pris en charge par l'employeur**, en partie ou en totalité.

Nos conseillers SOFIAP accompagnent les salariés dans le financement de leur projet immobilier.



Une offre de services co-construite par SOFIAP et l'employeur

L'EMPLOYEUR prend en charge la bonification du prêt et / ou de l'assurance emprunteur. Il participe à la communication de l'offre auprès de ses salariés.



LE SALARIÉ bénéficie d'avantages exclusifs pour concrétiser ses projets.

Il joue alors le rôle de prescripteur vis-à-vis de ses collègues.

SOFIAP distribue l'offre de services co-construite avec l'employeur.

Elle fournit des supports de communication clés en main aux employeurs.

SOFIAP co-construit une offre de services personnalisé avec l'employeur.

SOFIAP S'ENGAGE À AVOIR UN TAUX DE MARCHÉ COMPÉTITIF BASÉ SUR L'ÉTUDE BANQUE DE FRANCE TRIMESTRIELLE

SOFIAP EST PRÉSENTE DANS VOS LOCAUX

PAS DE CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE OBLIGATOIRE.

*Offre de crédits immobiliers, sous certaines conditions, destinée aux salariés des entreprises partenaires de SOFIAP pour l'acquisition ou la construction de leur résidence principale, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur, SOFIAP. Dans le cadre d'un crédit immobilier, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à réception de l'offre de prêt. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du prêt sollicité. En cas de non-obtention du prêt, le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées. Prêteur : SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété), Société Anonyme à Directeur et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64, rue de Saintonge - 75003 Paris - RCS PARIS 391 844 214 - IDU REP Papiers FR276343_03RYBR, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 au titre de l'activité réglementée suivante : Intermédiaire en Assurance (IAS), catégorie Courtier en Assurance (COA), consultable sur <https://www.orias.fr/welcome>; activité d'IAS contrôlable par l'Autonté de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses postale: 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Qui sommes-nous ?

 **sofiap** Société Financière pour l'Accèsion à la Propriété



Une expertise au service des entreprises et de leurs salariés

Depuis 1921, Nous construisons avec les employeurs une offre de financement inédite pour l'acquisition immobilière destinée aux salariés des entreprises partenaires

100 ans
d'expertise



Un établissement financier

La force de 2 grands Groupes : détenu majoritairement par **La Banque Postale** (66%) et par **SNCF** (34%)



Spécialiste des solutions de financement

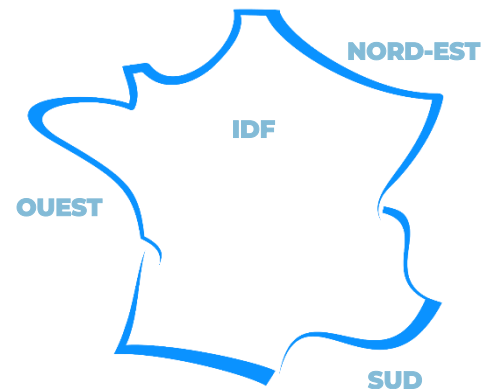
Spécialiste du prêt subventionné* : financement immobilier ou projets personnels, assurance emprunteur,...

4 régions

19 agences

1 plateforme téléphonique à Paris

70 conseillers experts crédits



 Pour en savoir plus, contactez-nous :

Mickaël LE NEZET

Directeur Général



mickael.lenezet@sofiap.fr

Marjorie HINAUT

Directrice des partenariats



Marjorie.Hinaut@sofiap.fr

06 01 27 04 18

Plus d'infos sur www.sofiap.fr